



Nous occuperons les écoles et les établissements scolaires pour mettre des élèves à l'abri de la rue tant qu'il le faudra! Les pressions scandaleuses de la hiérarchie doivent cesser!

Grenoble, le 15 décembre 2025,

Depuis la rentrée scolaire, il ne se passe pas une semaine sans qu'une nouvelle situation d'élève à la rue soit identifiée par les personnels ou les parents d'élèves dans les écoles, collèges et lycées de l'agglomération. Sur Grenoble, 12 écoles ont déjà été occupées par des collectifs de parents d'élèves et de personnels pour mettre à l'abri 20 familles dont 54 enfants et exiger qu'elles obtiennent l'hébergement auquel elles ont droit.

C'est ce que s'apprêtaient à faire, début décembre, les personnels et les parents d'élèves du collège Vercors pour protéger deux élèves et leur famille. Les menaces d'envoyer la police en cas d'occupation et de porter plainte contre les personnels ayant soutenu la famille, provenant du DASEN et relayées par la hiérarchie de l'établissement, ont empêché la mise à l'abri pourtant légitime de la famille dans le collège. Mais elles n'ont pas entamé la détermination du collectif toujours mobilisé en soutien à la famille. Suite à son action médiatique, une nuit sous la tente devant le collège le 1er décembre, le DASEN interpellé par la presse, s'est défendu d'avoir fait usage de menaces dans un article du Dauphiné Libéré le 3 décembre.

Les pressions exercées par la hiérarchie ne sont pas nouvelles et chaque année nous les dénonçons. Si ces pressions s'étaient atténuées ces derniers mois suite à nos interpellations, des collègues ont récemment été mis.e.s sous pression pour enlever une banderole posée devant leur école. Il est inadmissible que l'Education Nationale fasse peser sur les épaules des personnels le poids de la défaillance des institutions en matière d'hébergement et de protection de l'enfance.

Nous rappelons que les occupations d'écoles ou autres établissements scolaires sont des mises à l'abri de familles dans une partie des locaux scolaires, vides à ces horaires, pour leur éviter la vie à la rue et les dangers que cela représente. Ces occupations ont lieu hors des temps scolaires et périscolaires pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école, dans des bâtiments qui appartiennent aux mairies, au département ou à la région. Elles sont organisées par des collectifs d'enseignant.e.s et de parents d'élèves qui, en plus de leur travail, accompagnent ces familles le soir et la nuit car il est insupportable que des élèves dorment à la rue. Les écoles et établissements scolaires qui sont occupés temporairement, en derniers recours, pour protéger et alerter, ne sont en aucun cas des centres d'hébergement, nous n'avons pas besoin de la hiérarchie pour le découvrir.

La hiérarchie de l'Education Nationale est garante de la scolarisation de l'ensemble des enfants sur son territoire et du respect effectif du droit à l'éducation. Or pour pouvoir être régulièrement scolarisé.e.s, les élèves doivent avoir accès à leurs droits fondamentaux comme le droit à un logement. La hiérarchie serait plus efficace à assurer une scolarisation rapide des élèves arrivant.e.s (délais d'affectation excessifs dans le second degré), à recenser les situations d'élèves sans domicile, à chercher des solutions satisfaisantes en partenariat avec les autres institutions afin que tou.te.s les élèves aient accès sans condition à un toit à proximité de leurs lieux de scolarisation

et à mettre les moyens nécessaires en UPE2A pour répondre aux besoins des élèves. Nous demandons donc au Recteur, au DASEN, aux IEN, aux chefs d'établissement, de se mobiliser auprès de la préfecture, du Département et autres collectivités territoriales afin que les élèves concerné.e.s puissent poursuivre leur scolarité dans des conditions dignes et acceptables.

A l'heure où les dernières lois sur l'immigration et le poids de l'extrême droite dans les institutions présentent de nouvelles menaces pour les migrant.e.s, l'Education Nationale doit honorer pleinement, comme le prévoient les textes réglementaires, le droit à une scolarisation sereine et de qualité pour tou.te.s les élèves, sans condition.

L'intersyndicale FSU 38, SUD éducation 38, CNT éducation 38 « Enfants migrant.e.s à l'école », membre du Réseau Education Sans Frontières 38, s'inscrit pleinement dans le « Réseau national d'aide aux élèves sans toit » et soutiendra tant qu'il le faudra les occupations d'écoles et d'établissements qui visent à obliger l'Etat à respecter le droit à l'hébergement et au logement. Elle défendra les personnels qui feraient l'objet de pressions de la part de leur hiérarchie alors qu'ils se mobilisent pour permettre à leurs élèves d'avoir accès à un toit et d'être mis.e.s hors de danger.

L'intersyndicale « Enfants migrant·e·s à l'école » FSU 38, SUD éducation 38, CNT éducation 38

Contacts :

educ.38@cnt-f.org
isere@sudeducation.org
fsu38@fsu.fr